

DELIBERATION N°2022-75 /CCOG-SENV
relative à l'autorisation donnée par le Conseil Communautaire à la Présidente pour la signature
du marché n°2022-07-AO-SENV "collecte des déchets Encombrants, Déchets Verts,
Location/Enlèvement de bennes à déchets et des dépôts d'encombrants et déchets verts des
quartiers informels et zones non viabilisées, sur les communes de Mana, Apatou, Awala-
Yalimapo et Saint Laurent du Maroni" - 4 lots

L'An Deux Mille vingt-deux, le vendredi vingt-quatre juin, à seize heures et trente minutes, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni à la salle Polyvalente de la Mairie de Awala-Yalimapo, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	23
Absents	21
Procurations	03
Votants	26

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 16 juin 2022.

Publiée le : 8/07/2022

PRÉSENTS :

- Mme ADELAAR Esseline - M. ADOÏSSI Achille - M. AGOUSSA Migill - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - Mme BARTEBIN Barbara - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. EDWIN Moïse - Mme FJEKE Bénédicte - M. FERREIRA Jean-Paul - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - Mme SANTE Adèle - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- M. YA Toucha a donné procuration à Mme Sophie CHARLES
-M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène
-Mme VOORTHUIZEN Sharon a donné procuration à M. IREMEPO Grégory

ABSENTS EXCUSES :

M. BENTH Albéric - Mme LO-A-TJON Josette

ABSENTS :

- M. ADAM Lénéïck - Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEILAS Sylviana - M. ALPHONSE François - Mme APAGI Jocelyne - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. FATI Gérard - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - M. SELLIER Bernard - M. THOMAS Franck - M. TOPO Lama - M. VALIES Patrick - Mme VOORTHUIZEN Sharon - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme ADELAAR Esseline, est désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

Délibération N°2022-75 /CCOG-SENV

relative à l'autorisation donnée par le Conseil Communautaire à la Présidente pour la signature du marché n°2022-07-AO-SENV "collecte des déchets Encombrants, Déchets Verts, Location/Enlèvement de bennes à déchets et des dépôts d'encombrants et déchets verts des quartiers informels et zones non viabilisées, sur les communes de Mana, Apatou, Awala-Yalimapo et Saint Laurent du Maroni" - 4 lots

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
- Vu** la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
- Vu** la délibération n°2022-17/CCOG-CP en date du 02 février 2022 relative aux délégations du Conseil communautaire en matière de marchés publics à la Présidente et au Bureau Communautaire ;
- Vu** la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 juin 2022 ;

Madame la Présidente expose :

La consultation pour le marché de « Collecte des déchets Encombrants, Déchets Verts, Location/Enlèvement de bennes à déchets et des dépôts d'encombrants et déchets verts des quartiers informels et zones non viabilisées, sur les communes de Mana, Apatou, Awala-Yalimapo et Saint Laurent du Maroni » n°2022-07-AO-SENV a été lancé le 21 mars 2022 avec remise des offres le 25 avril 2022 à 12h00.

Le marché comprend 4 lots :

Lot 1 – Collecte des Déchets Encombrants

Lot 2 – Collecte des Déchets Verts

Lot 3 – Location et Enlèvement des Bennes à Déchets

Lot 4 – Collecte des dépôts d'encombrants et déchets verts des quartiers informels et zones non viabilisées

Ainsi, suite à l'analyse des offres reçues pour chaque lot:

La Commission d'Appel d'Offres a décidé :

Pour le lot n°1, l'attribution du marché à l'entreprise OCE pour un montant total de 672 000,00€ € sur 4 ans.

Pour le lot n°2, l'attribution du marché à l'entreprise OCE pour un montant total de 320 000,00€ sur 4 ans.

Pour le lot n°4, l'attribution du marché à l'entreprise MLS pour un montant maximum de 400 000,00€ sur 4 ans.

Le lot n°3 est déclarée infructueux en raison de l'irrégularité de l'ensemble des offres. Un nouveau marché sera relancé.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité du service de collecte des déchets encombrants, déchets verts et location/enlèvement des bennes à déchets dans l'attente du démarrage des prestations prévues dans le cadre du présent marché, il convient de prendre des avenants de prolongation et d'augmentation du montant pour les lots n°1, 2 et 3 du marché 2017-23-AO-ENV actuellement en cours.

- Considérant qu'en vertu des dispositions de la délibération n°2022-17/CCOG-CP du 02 février 2022, le Conseil Communautaire doit donner son autorisation à la Présidente pour signer les marchés de services à partir de 1 000 000€ après attribution par la CAO ;

- Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2022 :

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser la présidente à signer le marché 2022-07-AO-SENV lot 1 conformément à la décision d'attribution de la CAO à OCE pour un montant de 672 000€
- D'autoriser la présidente à signer le marché 2022-07-AO-SENV lot 2 conformément à la décision d'attribution de la CAO à OCE pour un montant de 320 000€
- D'autoriser la présidente à signer le marché 2022-07-AO-SENV lot 4 conformément à la décision d'attribution de la CAO à MLS pour un montant de 400 000€ maximum
- D'autoriser la présidente à signer tous les avenants de prolongation et d'augmentation du montant relatifs au marché 2017-23-AO-ENV, conformément à la décision de la CAO, afin de permettre la continuité du service de collecte des déchets encombrants, déchets verts et location/enlèvement des bennes à déchets.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document contractuel s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

OUI les explications de la présidente,

AUTORISE la présidente à signer le marché 2022-07-AO-SENV lot 1 conformément à la décision d'attribution de la CAO à OCE pour un montant de 672 000€

AUTORISE la présidente à signer le marché 2022-07-AO-SENV lot 2 conformément à la décision d'attribution de la CAO à OCE pour un montant de 320 000€

AUTORISE la présidente à signer le marché 2022-07-AO-SENV lot 4 conformément à la décision d'attribution de la CAO à MLS pour un montant de 400 000€ maximum

AUTORISE la présidente à signer tous les avenants de prolongation et d'augmentation du montant relatifs au marché 2017-23-AO-ENV, conformément à la décision de la CAO, afin de permettre la continuité du service de collecte des déchets encombrants, déchets verts et location/enlèvement des bennes à déchets.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tout document contractuel s'y rapportant.

VOTE => Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme


LA PRÉSIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.